



MAIRIE DE MONTMOREAU
- 16190 -

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt trois, le quatre décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de MONTMOREAU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle Henry Dunant, sous la présidence de Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Maire.

Délibération :

D_2023_12_91

Nombre de conseillers en exercice : 26

Nombre de conseillers présents : 20

Nombre de votants : 23

Date de convocation du conseil : 28 novembre 2023

Présents : M. BOLVIN Jean-Michel, Mme BLANDINEAU Annette, M. BRUNO Thierry, Mme CAILLETEAU Muriel, Mme CHARRANNAT Corinne, M. DESBROSSE Jérôme, M. ELUERD Roland, **M. FRETIER Philippe (intéressé au sujet, quitte la séance)**, Mme GODREAU Sandrine, Mme HERAUD Murielle, M. HERBRETEAU Bernard, Mme HUGUET Myriam, M. LABBÉ Hervé, Mme LACOUR Isabelle, M. MICHELET Philippe, Mme MOREAU PERONNAUD Lysiane, M. PAULHAZARD Michel, Mme PIVETEAU Béatrice, M. PUYDOYEUX Jean-Jacques, Mme VALEAU LABROUSSE Christine, Mme WILLAUME Francine.

Absents excusés :

Mme CHASTEL Ita

M. LATUILLERIE Bernard a donné pouvoir à Mme PIVEATEAU Béatrice

M. VIGIER Pascal a donné pouvoir à Mme GODREAU Sandrine

Mme VRILLAUD Bernadette a donné pouvoir à M. BOLVIN Jean-Michel

Objet : Avis sur un Permis de Construire relatif à l'implantation d'une station relais à St Amant

Absent :

M. DEMESSEMAKERS Olivier

Secrétaire de séance : Madame HUGUET Myriam

Towercast souhaite implanter, sur la parcelle 294F792 appartenant à Mme Josiane BOUTON-GEAY et Mme Yvette GEAY, une station-relai de diffusion multi-technologies sur St-Amant afin de renforcer la diffusion des bouquets de chaînes de la TNT et des émissions de stations de radio FM sur Montmoreau.

Towercast dispose actuellement d'équipements sur l'antenne existante située au « Bois de la Chaise » mais n'est pas propriétaire de son support. Cette implantation leur permettrait de le devenir.

La réception FM est actuellement limitée sur le secteur de Montmoreau. L'antenne relai permettrait d'améliorer et de développer la qualité des diffusions radio et télé sur la commune.

Caractéristiques du pylône à implanter :

- type « treillis » implanté sur dalle béton
- 37.50m de hauteur
- Local technique de 14m²
- Clôture de 2m de hauteur

En mars 2019, ce projet avait déjà été présenté. A cette époque, Mme BOUTON-GEAY ne souhaitait pas s'engager avant de recueillir l'avis du conseil municipal. Ce dernier avait émis un avis défavorable en raison qu'aucune amélioration de la réception FM et TNT n'avait été avérée et que l'antenne aurait un impact négatif sur la vue et l'environnement

Mme BOUTON-GEAY et Mme GEAY sont désormais favorables à l'implantation de cette antenne et ont donné leur accord pour le dépôt d'un permis de construire, déposé le 6 novembre 2023.

Le secteur envisagé est situé en zone N de la carte communale. Cependant, ce relai pouvant être qualifié d'équipement de service d'intérêt collectif, il pourrait être autorisé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents (4 voix pour le projet, 2 abstentions et 17 voix contre)

EMET un avis défavorable au projet présenté par Towercast en argumentant sur le fait qu'il y a déjà deux antennes et que cette nouvelle implantation aura pour conséquence de dénaturer le paysage dans un site sur lequel il a été choisi de préserver la valeur et la qualité paysagère au travers de tous les projets.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Emis le 04/12//2023, transmis en Préfecture et rendu exécutoire le 05/12/2023

Le Maire,
Jean-Michel BOLVIN

